

**Compte rendu du Conseil d'administration du 6 novembre 2025**  
**rédigé par les élues et élus PULS**

L'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2025 (sous réserve)
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2025 (sous réserve)
- Approbation des conditions de retour à l'équilibre financier (CREF) à l'appui du budget rectificatif n° 1 2025
- Approbation du budget rectificatif n° 1 2025
- Débat d'orientation budgétaire 2026
- Approbation des statuts de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne (IED-EDS)
- Approbation des statuts de l'institut d'études judiciaires de la Sorbonne de l'école de droit de la Sorbonne (IEJ-EDS)
- Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes 3 aides sociales et à la mobilité internationale » du 21 octobre 2025

La séance débute à 14 h 14. 30 présents ou représentés, dont 9 élu-es en distanciel.

**I. Informations de la présidence**

**V. Chénieux (CGT)** demande à faire une déclaration préalable. La présidence souhaite d'abord faire ses informations, bien que V. Chénieux ait expliqué que sa déclaration est en lien avec le dernier CA.

**1. Prononciation d'arrêtés d'interdiction de campus**

La présidence informe qu'elle a pris trois arrêtés d'interdiction d'accès au campus et rappelle que c'est une prérogative de la présidence dans des cas bien particuliers sur lesquels elle ne peut donner de détail<sup>1</sup>. Ils diffèrent de la saisie de la section disciplinaire, qui est une procédure à part qu'elle a également activée. Les arrêtés ont été prononcés à l'encontre d'un étudiant accusé d'appel à meurtres, d'un étudiant à la suite de menaces à la sécurité envoyées par mail contre un personnel de l'établissement, d'une étudiante pour des faits d'antisémitisme.

**2. Le programme ANR « 13/11 » (Equipex MATRICE)**

Ce programme ANR n'avait plus de structure d'accueil depuis la dissolution de la COMUE HESAM il y a 2 ans. P1 a souhaité le reprendre dans le cadre de la DIREVAL. La présidente invite d'ailleurs, dans le cadre des 10 ans des attentats, <sup>2</sup>« 13 novembre, nos vies en éclats »<sup>2</sup> produit par l'INA et réalisé par Valérie Manns (diffusé sur France 2 lundi 3/11), même si c'est

---

<sup>1</sup> Lors du CA du 3/07 dernier, la présidence avait expliqué que le code de l'éducation l'obligeait à informer le CAC et le CA lorsqu'elle prenait ce type d'arrêtés, arrêté qu'elle avait déjà été amenée à prendre par le passé. Ces arrêtés sont prononcés pour un mois et peuvent être prolongés.

<sup>2</sup> <https://www.france.tv/documentaires/documentaires-societe/7645046-13-novembre-nos-vies-en-eclats.html#about-section>

assez dur et prenant. Il est utile de le regarder jusqu'au bout. Elle remercie tous les collègues qui ont travaillé sur ce programme « 13/11 ».

### 3. La reprise du site de l'IEDES de Nogent

P1 est présent, via l'IEDES<sup>3</sup>, sur le site du jardin d'agronomie tropical depuis près de vingt ans, avec deux interlocuteurs partenaires : la ville de Paris, le ministère des Affaires étrangères. Le CIRAD a souhaité se désengager de la gestion administrative du site. Après des discussions compliquées, la présidence a pu réaffirmer la place de nos collègues sur le site, qui accueille aussi beaucoup d'ONG et de partenaires extérieurs à l'université qui travaillent sur le développement durable. P1 reste sur le site et il a été convenu qu'elle en reprendrait la gestion, mais cela ne peut se faire en direct. C'est l'AGIL qui a été choisi comme intermédiaire (entreprise publique qui dépend de l'État, qui permet de gérer les sites) tout en faisant en sorte que ce soit elle qui gère au quotidien. La condition, confirmée, était que cela ne coûte pas plus cher à l'établissement.

### 4. La PSC : Protection Sociale Complémentaire

**Paul Rateau** demande des explications sur le cafouillage lié à la PSC. Quelles sont les démarches pour rassurer nos collègues qui sont dans le brouillard le plus complet ?

**C. Neau-Leduc** répond que le cafouillage vient du ministère. En effet, cette prise en charge partielle de la PSC par l'État était automatique pour le ministère de l'Éducation nationale (cela représente quelque 350 millions d'€), mais il n'y a pas cette automatité de la prise en charge pour les opérateurs de l'État ou les universités. L'État s'était donc engagé au printemps à assumer la prise en charge de cette part complémentaire pour le compte des universités, sur la base d'une compensation totale. Cela représente 1,2 million d'€ pour P1 en année pleine. La MGEN, qui a remporté le marché, avait un calendrier calé sur le 1/05 (les universités doivent passer à cette PSC entre le 1/05 et le 1/12). Or, cet engagement de l'État a disparu après l'été. France Université est montée au créneau. Le MESR a proposé de décaler au 1/12, car c'était plus facile pour les établissements d'assumer la charge d'un seul mois de PSC pour 2026. Puis les syndicats sont ensuite intervenus. Le MESR a enfin rappelé que, du fait de l'autonomie des universités, c'était au CA de se prononcer. La compensation de cette nouvelle charge par l'État n'est donc a priori plus d'actualité. C. Neau-Leduc déplore le fait que d'une mesure positive et d'un progrès social, on en fait un truc négatif, ce qui est affligeant.

La discussion s'engage. Des élu-es demandent comment cela se passe pour les collègues qui ont déjà désadhéré. La présidence signale qu'une communication des RH est arrivée entre temps. **L'échéance du 21/11 reste d'actualité.** Mais cela ne présage pas de la date du calendrier national. Il est donc recommandé d'attendre pour résilier son contrat.

**J.-M. Le Gall (SCP)** demande si les personnes déjà adhérentes à la MGEN doivent également faire la démarche.

**C. Neau-Leduc** répond que oui, on est obligé de s'affilier. Il y a un numéro qui permet de répondre à des situations individuelles. Le seul cas d'exonération est celui d'un agent qui a un conjoint qui a déjà un contrat obligatoire.

**S. Duroudier (PULS)** explique que, d'un point de vue personnel, il ne souhaite pas s'affilier ou souscrire à la MGEN et ne rentre pas dans les cas de dispense. Cette situation n'est pas rare

---

<sup>3</sup> Institut d'Étude du Développement de la Sorbonne

dans la communauté universitaire. Il aimeraït donc que l'on explicite collectivement à quoi correspond cette affiliation en termes de coût en fin de mois. Quelles sont les possibilités de souscription minimalistre ?

**J. Benini (DGS)** renvoie au webinaire animé et enregistré qui a eu lieu fin septembre et qui est disponible sur l'intranet de la DRH<sup>4</sup>. Il renvoie aussi à des tableaux qui récapitulent lar part socle et les options, toujours sur l'intranet de la DRH<sup>5</sup>.

**C. Neau-Leduc** renvoie au processus d'affiliation qui est bien fait, le document des différents tarifs est assez clair, tous les coûts sont explicités.

**S. Duroudier (PULS)** souligne qu'au-delà de ce webinaire, il serait bon d'être clair et pédagogique vis-à-vis de la communauté universitaire sur ces aspects : double affiliation possible, taux de remboursement par l'université.

**V. Chénieux (CGT)** précise que, sur la PSC, la CGT a écrit il y a quelques jours pour une demande de clarification, elle souligne donc que le mail de la DRH est un bon début.

Elle en vient à la déclaration qu'elle souhaitait faire au début du CA, en regrettant de ne pas avoir pu la faire plus tôt. C'est une déclaration grave et quelque peu solennelle sur ce qui se passe dans notre université, sur ce qui s'est passé au dernier CA, sur la façon dont les étudiants du SAP1 ont été traités. Elle souligne que la discussion était importante<sup>6</sup> et que les élus méritent d'être respectés en tant que tels, qu'ils représentent une communauté, un syndicat, une association étudiante. Tous ont le droit au respect, même si ce sont des étudiants. Elle n'a pas apprécié la façon dont s'est passé. Quel que soit le sujet abordé, c'est grave. Elle n'a trouvé ça ni normal ni acceptable. Elle relève un durcissement du dialogue en général, sans rentrer dans le détail. Elle considère qu'il n'y a pas de dialogue social. Elle rappelle qu'elle représente l'organisation syndicale arrivée en tête des dernières élections. Or, les mails qu'ils envoient restent sans réponse. Cette manière de faire va dans un très mauvais sens. Or, notre université est en danger. Nous avons et allons avoir de grosses difficultés financières. Notre université risque de disparaître, c'est une période très difficile qui se prépare. Il faut que le dialogue reprenne avec les étudiants et les personnels. On ne peut pas continuer comme ça. Si on n'est pas tous ensemble, on n'y arrivera pas. Elle voulait attirer l'attention du CA là-dessus.

C. Neau-Leduc passe au point suivant, mais V. Chénieux déclare qu'il est dommage que sa déclaration ne lui inspire aucune réponse. La présidente répond alors qu'elle ne partage pas du tout son constat. Le débat a eu lieu, il fallait bien qu'il se finisse. V. Chénieux souligne que la présidente est partie alors que l'échange n'était pas terminé et qu'elle a éteint la lumière.

---

<sup>4</sup> [https://intranet.pantheon Sorbonne.fr/ent/intranet2/drh/la-qualite-de-vie-au-travail/protection-sociale-complementaire-psc?ADM CMD\\_simUser=1%2C860%2C3%2C2356%2C2742%2C3227%2C1913%2C2459%2C1912%2C2458%2C1911%2C2467%2C1910%2C2460%2C2464](https://intranet.pantheon Sorbonne.fr/ent/intranet2/drh/la-qualite-de-vie-au-travail/protection-sociale-complementaire-psc?ADM CMD_simUser=1%2C860%2C3%2C2356%2C2742%2C3227%2C1913%2C2459%2C1912%2C2458%2C1911%2C2467%2C1910%2C2460%2C2464)

<sup>5</sup> [https://intranet.pantheon Sorbonne.fr/ent/intranet2/actualite-detaillee?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=186&cHash=5e958e0be2c8583e1bd6bb94477fe15c](https://intranet.pantheon Sorbonne.fr/ent/intranet2/actualite-detaillee?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=186&cHash=5e958e0be2c8583e1bd6bb94477fe15c)

<sup>6</sup> Il s'agissait de la discussion autour de la décision de la présidente de l'université de refuser l'organisation d'une campagne d'exposition du SAP1, voir les questions diverses du compte-rendu du CA du 16/10 rédigé par PULS.

C. Neau-Leduc se défend. Elle rappelle que les éléments ont été débattus, que la parole a été ouverte, mais qu'il faut aussi accepter que l'on ne partage pas le même point de vue. Sur les mails, elle répond ne pas savoir. V. Chénieux réaffirme que les services ne répondent pas aux mails syndicaux. Elle aimerait aussi voir la présidente au CSA<sup>7</sup>. La présidence confirme qu'on l'y verra, V. Chénieux répond qu'elle ne devrait pas avoir besoin de le dire.

**L. Duchowney (Poing Levé)** souhaite des précisions à propos des Interdictions de campus, est-ce que cela relève de la Section Disciplinaire ?

**C. Neau-Leduc** répond que l'exclusion de campus est le pouvoir propre du chef d'établissement sur des faits graves, qui saisit ensuite la section disciplinaire.

**A. Jardel (CGT)** : Il est bien sûr d'accord avec ce qu'a dit V. Chénieux, puisqu'on constate une dégradation de tous ces rapports.

Il explique ensuite s'être entretenu avec un cadre CGT de la MGEN et avoir obtenu des informations complémentaires. Il confirme qu'il ne faut pas pour l'instant se désaffilier de son ancien contrat, mais qu'il faut bien faire l'affiliation sur leur site. En effet, passé la date du 21/11, si l'affiliation n'a pas été faite, les personnes paieront leur cotisation, mais ne seront pas remboursées. C'est donc le point de vigilance n° 1 à diffuser aux collègues.

Il demande ensuite à avoir accès à la liste de diffusion mail d'infos-élus, car il a reçu un message d'erreur lui indiquant qu'il faut en demander l'autorisation, ce qu'il ne comprend pas, tous les élus devraient y avoir accès. Il signale enfin qu'il a envoyé des questions diverses le 31/10, sans accusé de réception.

**La présidence** l'informe que ces questions diverses n'ont pas été reçues. Une recherche est faite.

**V. Chénieux** fait remarquer qu'on n'avait pas besoin d'autorisation avant pour accéder aux mails.

**C. Neau-Leduc** répond qu'on parle de deux choses différentes. Chaque élu peut écrire à l'ensemble des membres du CA. Alors que pour les diffusions à la communauté via la liste infos-élus, qui est équivalente à celle dont dispose la CGT en tant qu'organisation syndicale, il y a d'abord une charte à signer, ce que d'autres élus ont fait. C'était déjà le cas lors de la précédente mandature.

**J. Benini** confirme que rien n'a changé de ce point de vue.

## II. Fonctionnement de l'établissement

**F. Foronda (VP finance)** explique qu'il va présenter les conditions de retour à l'équilibre financier (CREF) puis que l'on discutera et procèdera au vote, ensuite ce sera le budget rectificatif 1 (BR1). Quant au budget prévisionnel 2026, il fera l'objet d'un débat, mais pas d'un vote. Ce sera le cas lors du CA du 11 décembre, précédé par les enveloppes emplois, formation, recherche, tarifs et exonérations, le 27/11.

---

<sup>7</sup> Conseil Social d'Administration.

## **1. Approbation des conditions de retour à l'équilibre financier (CREF) à l'appui du budget rectificatif n° 1 2025**

**F. Foronda (VP finance)** : Il rappelle que le CREF est un cadre légal avec des seuils fixés et un budget rectificatif. Il permet de revenir sur les conditions historiques d'évolution et de dégradation de la situation budgétaire. Les causes de dégradation sont exogènes : mesures arrêtées par l'État qui sont peu ou pas compensées, pour un montant d'environ 8,9 M€ du besoin de financement. La conséquence a été de prélever sur le fonds de roulement et la trésorerie environ 27 M€. Sachant que les besoins de financement sont importants : installation à La Chapelle (2,1 M€, dont 1,8 M en 2025), rénovation de l'Institut d'Art et d'Archéologie, et d'autres frais.

Actuellement, le besoin de financement est de 15 M€ pour être à l'équilibre budgétaire, 20 M€ pour reconstituer le fonds de roulement, et 25 M€ pour retrouver les moyens d'une stratégie de développement et d'innovation.

Le recteur a arrêté le budget initial de 2025, avec une orientation visant à limiter la dégradation budgétaire de Paris 1. Ce budget initial était construit presque entièrement en économies de dépenses non gagées (13,9 M€, avec des coupes de 45 % de fonctionnement et 60 % d'investissement).

Dans les conditions du CREF, le Budget Rectificatif (BR1) s'est attaché à conserver les équilibres arrêtés par le Recteur et le budget a été tenu. Quelques économies supplémentaires ont été réalisées. Le résultat est que la situation s'améliore légèrement en termes de fonds de roulement, mais la trésorerie baisse légèrement. Mais cette amélioration ne permet pas de corriger la trajectoire de l'université, dont le Recteur a pris acte en octobre en émettant un avis conforme.

Une discussion s'engage sur le CREF.

**J.-M. Le Gall (SCP)** : que veut dire non gagé ?

**F. Foronda (VP finance)** : ce qui est dit gagé est un financement fléché, avec une utilisation prédéfinie.

**P. Rateau** : Pourquoi un tel décalage entre le fonds de roulement largement en dessous du seuil légal et<sup>8</sup> la trésorerie, qui est largement au-dessus du seuil légal<sup>9</sup> ?

**F. Foronda (VP finance) et J. Benini (DGS)** : c'est lié au décalage qui s'observe entre trésorerie et fonds de roulement. Ce n'est pas le même mode de comptabilisation : ce qui est en trésorerie peut ne pas être dans le fonds de roulement. Le fonds de roulement ressemble à la richesse réelle de l'université à un instant T, alors que la trésorerie est l'argent disponible immédiatement.

**P. Rateau** : oui, mais pourquoi l'écart est si important ?

**J. Benini (DGS)** : c'est notamment lié à l'obtention de projets.

---

<sup>8</sup> 6,8 jours de crédits de paiement contre 15 jours requis hors investissement

<sup>9</sup> 50,8 jours de crédits de paiements pour 30 jours requis.

**F. Foronda (VP finance)** : Le budget rectificatif a pour but de rendre compte des mouvements et des ajustements qui se produisent au cours de l'exécution du budget. Il y a deux principaux ajustements : les crédits de personnel et le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP). Globalement, les ajustements en recette sont plus importants que les dépenses. En recette, l'ajustement porte sur 12,86 M€ avec une augmentation de charge pour service public, ainsi que les recettes fléchées, et les recettes propres et fléchées. Pourquoi cette charge est plus importante ? L'essentiel est imputable à la hausse du CAS Pensions (2,7 M€) et aux surcoûts liés à La Chapelle (1,2 M€). S'ajoutent d'autres recettes : les conventions reprogrammables (par ex-ANR PIA). Les ajustements en dépenses sont liés au personnel (heures complémentaires et vacations et masse salariale financée sur ressources propres) et au fonctionnement (besoins de dépenses incompressibles des composantes de recherche et de bibliothèques).

Au total, les soldes budgétaires et comptables sont en amélioration puisque la trésorerie, le fonds de roulement, la capacité d'autofinancement sont tous dans des valeurs moins mauvaises (plus élevées ou moins négatives selon les cas).

Mais la soutenabilité budgétaire de l'établissement n'est plus garantie. Cela nous a amenés à plaider pour un plan de l'État pour accompagner le retour à l'équilibre, qui a déjà reçu un « avis simple défavorable » du Recteur.

**A. Carrara (PULS)** : Quel est le poids des mesures exogènes ? Il est indiqué 4570 k€ non compensés, mais la variation du solde budgétaire est de -7837 k€ entre 2022 et 2023.

**F. Foronda (VP finance) et J. Benini (DGS)** : ce tableau se concentre sur les facteurs exogènes. Mais en cumulé avec d'autres facteurs, il y a +1,4 M€ par an de perte lié au Glissement Vieillesse Travail (GVT)<sup>10</sup>. Et si on prend en compte les facteurs exogènes et le GVT, on peut expliquer la trajectoire de l'établissement. Pour rappel, il y a eu 2 fois 6 mois non compensés sur le GVT en 2022 et 2023.

**A. Carrara (PULS)** : pourquoi les dépenses de sûreté ont-elles été multipliées par trois en quelques années ? Et est-ce que cela a un lien avec la situation à PMF ?

**C. Neau-Leduc (présidente)** : en effet, c'est une augmentation importante. Ce sont des dépenses qui sont imposées par le ministère de l'Intérieur et qui sont liées au niveau d'alerte attentat. Il y a la situation à PMF, mais aussi d'autres sites.

**A. Carrara (PULS)** : Mais est-ce qu'il y a besoin de maintenir autant de vigiles à PMF ?

**C. Neau-Leduc (Pdt)** : oui, car la situation en termes de sécurité le requiert puisqu'on ne sait pas quand la situation est normale ou anormale, et des contraintes de site. Il y a aussi une configuration particulière de PMF, avec 22 étages, la fosse, les escaliers...

**J.-M. Le Gall (SCP)** : à quoi correspond le COMP<sup>11</sup> ? Quelle est l'évolution du COMP sur quelques années ? Quelles sont les actions sur le COMP ?

**F. Foronda (VP finance) et J. Benini (DGS)** : il y a eu un choix du recteur de reporter le COMP pour améliorer le résultat comptable de l'année 2025. De plus, le départ du COMP a

---

<sup>10</sup> Progression mécanique du poids de la masse salariale liée au son vieillissement et à son avancement de carrière.

<sup>11</sup> Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance

été tardif en 2025, ce qui explique qu'une bonne partie de ses actions a été reportée naturellement sur 2026.

**C. Neau-Leduc** : il y a différents types de COMP (petits, grands, par ex-Una Europa vaut 200 k€). On en arrive parfois à des choses ubuesques puisque le Rectorat a demandé de faire un retour sur la première année du COMP, alors que l'université n'avait même pas touché l'argent. Elle a répondu que ce n'était pas possible.

**J.-M. Le Gall (SCP)** : prenons l'exemple de La Chapelle, l'État avait promis des supports complémentaires pour l'ouverture. Idem pour l'Humathèque, où finalement l'État n'a rien apporté.

**J. Benini (DGS)** : Sur l'Humathèque, l'État avait annoncé participer à hauteur de l'établissement, mais finalement comme tout était gelé dans les ministères, ces créations ont été basculées sur ressources propres.

**J.-M. Le Gall (SCP)** : puisque nous sommes là pour gérer la masse salariale de l'établissement qui représente 80 % de nos dépenses, entre 2024 et 2025 on a une augmentation des EPTP<sup>12</sup>. Comment peut-on expliquer ça ?

**J. Benini (DGS)** : parce que ce sont des emplois basculés sur ressources propres en raison des mesures prises par le recteur.

**E. Marquer (PULS)** : la tonalité de la présentation sur le budget semble rassurante, avec l'impression que des mesures proposées relèvent d'équilibres comptables plutôt que d'équilibres structurels. Est-ce qu'il s'agit d'un choix ? Une autre question porte sur la chute de l'investissement, notamment documentaire, dans certaines bibliothèques. Concernant les économies réalisées sur le report d'ouverture de La Chapelle, est-ce que cela signifie un simple report ? Enfin, des économies sont réalisées par le recours aux vacataires, mais est-ce que le MESR est alerté de cette situation sociale et où en est-on des négociations avec lui ?

**F. Foronda (VP Finance)** répond que les questions que pose Eric Marquer sont liées non pas au CREF, mais au budget rectificatif examiné juste après. Mais en effet c'est strictement comptable puisque l'exercice de l'année correspond au budget arrêté par le Recteur, donc qui ne reflète pas les choix politiques de l'équipe présidentielle. Donc il admet que Eric Marquer a raison, mais que l'équipe présidentielle est allée dans la possibilité de choix plus politiques dans les marges de manœuvre, somme toute limitées. Ex. Dans la SCSP, l'équipe présidentielle a fait le choix de ne pas toucher aux compléments que versés au titre du CAS pension et de La Chapelle, ils n'ont pas été utilisés pour d'autres dépenses.

**P. Rateau** interroge les marges de manœuvre mentionnées concernant le CREF ? De plus, le budget parle d'une légère amélioration, qui relève ici de l'État par un effort supplémentaire, mais donc absolument pas par les choix de l'équipe en place et reconduites. Il observe donc qu'il est délicat de rejeter la faute entièrement sur le rectorat, puisqu'en fait ce budget rectificatif est dans la continuité du mandat précédent. Enfin, il est nécessaire de préciser la teneur des échanges qui ont lieu avec le ministère.

**F. Foronda (VP Finance)** : les marges de manœuvre sont notamment une politique de mise en réserve des crédits de fonctionnement, qui ont permis de faire face à certaines difficultés. Mais

---

<sup>12</sup> ETPT : équivalent temps plein travaillé, unité de décompte budgétaire des postes, qui n'est pas en euros.

il s'agit d'un exercice contraint par le budget arrêté. Autre chose, l'avis du recteur sur le BR1 ne peut être que défavorable, puisque c'est un avis administratif qui ne regarde que la jauge par rapport à un seuil. Mais l'avis conforme l'emporte sur les conditions de retour à l'équilibre. De ce point de vue, c'est plutôt positif.

**J. Benini (DGS)** : il y a notamment que tout le monde dans les composantes n'a pas eu besoin de l'enveloppe complémentaire de 20 % — qui avait été mise en réserve —, et cela a permis de réaffecter des budgets.

**A. Rehaut-Imbach (Fédé p1)** demande à quoi correspond le plan de retour à l'équilibre financier annoncé pour début 2026.

**J. Benini (DGS)** répond qu'il s'agit d'un document obligatoire en raison des critères fixés par l'État concernant la 2e année d'indicateurs dégradés. Ce document doit élaborer une trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre.

**J.-M. Le Gall (SCP)** demande sur qui porte le CAS Pension.

**C. Neau-Leduc** répond que cela porte sur les titulaires de poste uniquement.

**L. Duchowney (Poing Levé)** demande comment expliquer qu'une partie du budget sécurité de PMF soit consacré à la vérification des cartes d'étudiants. Et par ailleurs, comment expliquer le sous-financement de l'État ?

**C. Neau-Leduc** explique que le sous-financement est chronique. Concernant le contrôle de carte, il y a un choix de faire cela dans les sites principaux (Panthéon, Lourcine, PMF) tandis que d'autres sites sont moins gros et moins exposés.

**Sonia M'Hamdi (UNSA-SNPTES)** demande quelle est la politique pour les BIATPSS.

**S. Messaï-Bahri (VP CA)** répond que pour savoir comment on va allouer la revalorisation indemnitaire, on va avoir des échanges avec les organisations syndicales. On viendra présenter au CA les mesures qui seront applicables rétroactivement.

**V. Chénieux (CGT)** : dans la continuité des questions posées par Sonia M'Hamdi, qu'en est-il de la question de la restauration ?

Une question est posée sur les 3 indicateurs de soutenabilité budgétaire (p. 2, p.3, p. 8) : À quoi ont servi les mesures de restriction budgétaire pour en arriver à des indicateurs qui se sont dégradés ?

**J. Benini (DGS)** répond que l'intégralité des sommes qui avaient été mises en réserve a été réallouée.

**V. Chénieux (CGT)** remarque que sur le BR1, p. 1 on indique une augmentation des crédits de personnel, les chiffres ne sont pas cohérents avec ce qui est indiqué dans l'autre document.

**J. Benini (DGS)** répond que toutes les opérations sont indiquées p. 6 et p. 7.

**V. Chénieux (CGT)** demande des explications sur les chiffres concernant les ajustements de la masse salariale.

**J. Benini (DGS)** répond que les explications se trouvent dans les pages suivantes et donne des détails. Le gros de la somme c'est la compensation de l'augmentation de la CAS pension.

**V. Chénieux (CGT)** demande pourquoi on a des droits d'inscription en hausse et une CEVEC en baisse.

**J. Benini (DGS)** explique que la CEVEC fait l'objet d'un mécanisme de péréquation entre les universités.

**C. Neau-Leduc** ajoute que les établissements supérieurs du privé sont devenus, pour une plus grande part, éligibles à la CEVEC.

**V. Chénieux (CGT)** souhaite une explication sur l'ajustement de la politique indemnitaire des emplois BIATSS p. 6.

**J. Benini (DGS)** répond que cela s'explique par la revalorisation de la politique indemnitaire.

**V. Chénieux (CGT)** relève que sur des chiffres globaux on a du mal à suivre.

**J. Benini (DGS)** répond qu'on ne peut faire le détail pour chaque question, cela ferait des centaines de pages. Mais il peut faire une réponse séparée, si Mme Chénieux le souhaite.

**Vote CREF : 0 NPPV<sup>13</sup>, 3 abstentions, 11 contre, 19 pour, adopté.**

## **2. Approbation du budget rectificatif n° 1 2025 (BR 1 2025)**

Voir une partie des discussions ci-dessus.

**Vote BR1 2025 : 0 NPPV, 2 abstentions, 11 contre, 21 pour, adopté.**

## **3. Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026**

**F. Foronda (VP finances)** explique qu'il s'agit de traduire des orientations stratégiques, et des orientations budgétaires. La situation 2025 qui semble meilleure nous conduirait, sans inflexion, en réalité, à une catastrophe.

Pour maintenir le fonds de roulement au-dessus de 0, cela suppose un effort de 9 millions. Une reconduction à l'identique du scénario aurait été impossible. Le BI de 2025 arrêté par le recteur : en économie de dépenses (13,2 M d'euros).

Lecture et présentation du DOB 2026, qui n'est pas soumis au vote.

---

<sup>13</sup> Ne prend pas part au vote

**4. Approbation des statuts de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne (IED-EDS).**

**Vote : 0 NPPV, 5 abstentions, 1 contre, 23 pour, adopté.**

**5. Approbation des statuts de l'institut d'études judiciaires de la Sorbonne de l'école de droit de la Sorbonne (IEJ-EDS)**

**Vote : 0 NPPV, 4 abstentions, 0 contre, 27 pour, adopté.**

**6. Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes » et « aides sociales et à la mobilité internationale » du 21 octobre 2025**

**Fin de séance à 19 h 20**

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS

Aurélie Carrara (UFR09), Sylvestre Duroudier (UFR08), Eric Marquer (UFR 10), Nadeera Rajapakse (DDL).

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>



